



LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE LOGEMENT

En France, on estime à 3,8 millions les personnes concernées par la précarité énergétique c'est-à-dire celles qui consacrent plus de 10 % de leurs revenus au budget «énergie du logement», et qui éprouvent des difficultés à payer leur facture. Par ailleurs, 3,5 millions de personnes déclarent souffrir du froid dans leur logement. Signe d'une prise de conscience nationale, la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, donne dorénavant, une définition juridique à la précarité énergétique et l'intègre aux Plans Départementaux d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

La lutte contre la précarité énergétique devient ainsi un enjeu majeur pour les années à venir. En plus de la création d'un «fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés» dont le but est de réhabiliter le logement des 300 000 propriétaires les plus modestes, l'État s'est aussi engagé à rénover 500 000 logements par an d'ici à 2017 afin d'entraîner une diminution de 38 % des consommations d'énergie des bâtiments existants à horizon 2020.

Ces engagements contribueront ainsi à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (Lois Grenelle I et II).

Avec près de 20 % des ménages concernés contre 14 % en moyenne dans le reste du territoire, la Somme est un des départements les plus touchés par ce phénomène.

1

Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

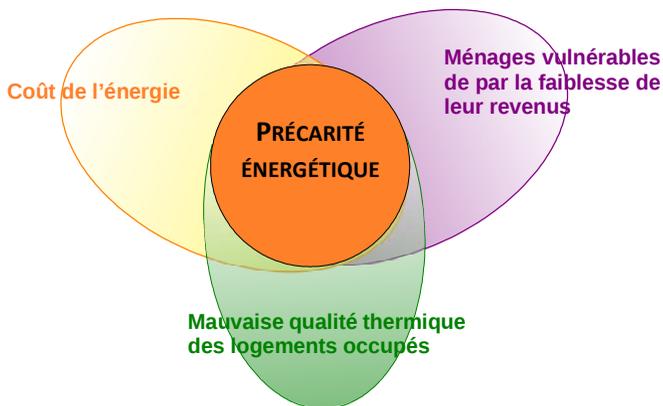
Deux approches sont couramment utilisées pour définir la précarité énergétique :

La première, inscrite dans l'article 4 de la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010, en donne une définition légale :

« Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

La seconde, est une approche économique du phénomène ; basée sur le concept britannique de « **Fuel Poverty** », elle consiste à caractériser la précarité énergétique en fonction du taux d'effort énergétique des ménages : « Sont en situation de précarité énergétique les personnes qui devraient consacrer plus de 10% de leur revenu aux dépenses de chauffage pour atteindre les standards de confort définis par l'OMS ».

La précarité énergétique résulte de la combinaison de 3 facteurs que l'on peut représenter par ce schéma



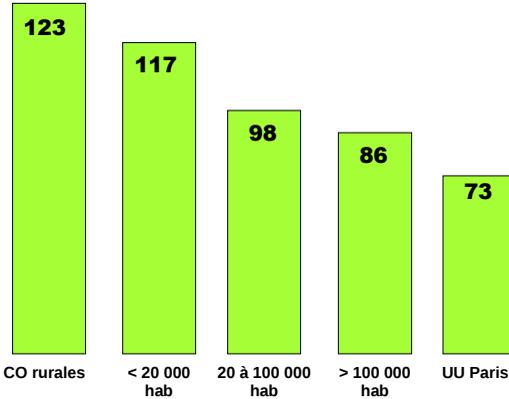
Il s'agit donc d'un phénomène complexe, résultat de l'interdépendance entre des ménages, leur situation économique et sociale et leur habitat. La précarité énergétique a des conséquences aussi bien sur la situation financière du foyer que sur son bien-être et sa santé.

L'INSEE estime d'ailleurs que le taux d'effort énergétique des ménages modestes est passé de 10 à 15 % entre 2001 et 2006.

2

Le profil des ménages en précarité énergétique en France

Dépenses totales d'énergie dans le logement selon la taille de l'unité urbaine de résidence (2006)



Dépense moyenne en indice (100 pour la moyenne)

Les ménages modestes et les plus de 65 ans plus durement touchés

La précarité énergétique touche plusieurs populations. Hormis les ménages les plus modestes (1^{er} quartile) dont 40 % ont un taux d'effort énergétique (TEE) supérieur à 10 %, les propriétaires et les plus de 65 ans sont particulièrement visés par ce phénomène. De même, sont concernés les logements anciens (20,1%) à cause notamment, des mauvaises performances énergétiques qu'ils proposent.

Des factures plus élevées en campagne

En 2006, la facture énergétique dans le logement s'élevait en moyenne à 1450 € par an, soit environ 120 € par mois. Toutefois, de grandes disparités existent entre les territoires ; les ménages qui habitent les petites villes ou les communes rurales ont des factures plus lourdes (+17 % pour les unités urbaines entre 2 000 et 20 000 habitants par rapport à la moyenne des ménages, et +23 % pour les communes rurales). Les ménages des grandes villes et de l'agglomération parisienne ont des dépenses moindres (-14 % pour les unités urbaines de plus de 100 000 habitants, -27 % dans l'unité urbaine de Paris).

Part des ménages ayant un TE E>10 %

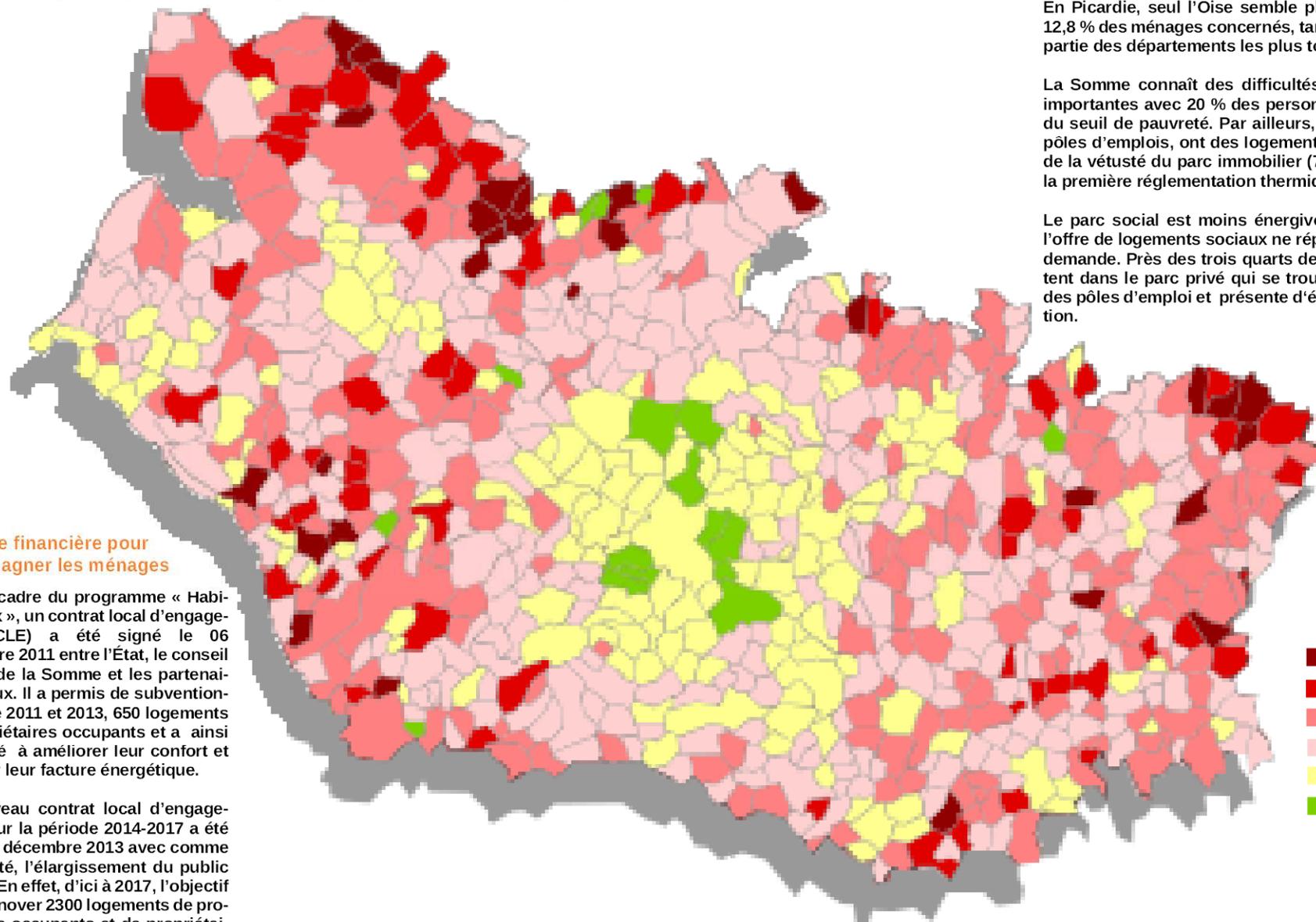
ENSEMBLES DES MÉNAGES	14.4 %
MÉNAGE DU 1 ^{ER} QUARTILE*	40.1 %
PROPRIÉTAIRE	19.5 %
PLUS DE 65 ANS	25.4 %
LOGEMENTS AVANT 1948	20.1 %
COMMUNES RURALES	20.8 %
HABITAT INDIVIDUEL	17.1 %

* le 1^{er} QUARTILE représente les 25 % de la population les plus modestes

3

La situation des ménages dans la Somme

Part des ménages en précarité énergétique par commune (en %)



Une aide financière pour accompagner les ménages

Dans le cadre du programme « Habiter Mieux », un contrat local d'engagement (CLE) a été signé le 06 septembre 2011 entre l'État, le conseil général de la Somme et les partenaires locaux. Il a permis de subventionner entre 2011 et 2013, 650 logements de propriétaires occupants et a ainsi contribué à améliorer leur confort et diminuer leur facture énergétique.

Un nouveau contrat local d'engagement pour la période 2014-2017 a été signé en décembre 2013 avec comme nouveauté, l'élargissement du public éligible. En effet, d'ici à 2017, l'objectif est de rénover 2300 logements de propriétaires occupants et de propriétaires bailleurs

La Somme sévèrement touchée

Dans la Somme, plus de 20 % des ménages sont touchés par la précarité énergétique, soit 45 306 résidences principales. En Picardie, seul l'Oise semble plus épargné avec toutefois 12,8 % des ménages concernés, tandis que l'Aisne (25,9%) fait partie des départements les plus touchés de France

La Somme connaît des difficultés économiques et sociales importantes avec 20 % des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Par ailleurs, les ménages éloignés des pôles d'emplois, ont des logements énergivores compte tenu de la vétusté du parc immobilier (70 % avant 1974, soit avant la première réglementation thermique).

Le parc social est moins énergivore que le parc privé mais l'offre de logements sociaux ne répond pas à l'ensemble de la demande. Près des trois quarts des ménages modestes habitent dans le parc privé qui se trouve de plus en plus éloigné des pôles d'emploi et présente d'énormes besoins de rénovation.



4

Les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique

Différents moyens de lutte contre la précarité énergétique ont été mis en place par l'État. Outre les aides directes aux propriétaires occupants et bailleurs pour la rénovation thermique de leur logement, il existe des dispositifs impulsés par les collectivités territoriales et l'ANAH, tels que les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), les programmes d'intérêt général (PIG), ou le fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Nous pouvons les classer en fonction des trois facteurs de la précarité énergétique* :

	Dispositifs et outils	objectifs
FAIBLESSE DES REVENUS	Accompagnement social RSA, APL et autres prestations familiales	Améliorer la solvabilité des ménages
	Accompagnement professionnel (Pôle emploi)	Permettre une augmentation des revenus par un retour à l'emploi
COÛT DE L'ÉNERGIE	2 Tarifs sociaux : Tarif de première nécessité TPN Tarif spécial de solidarité TSS	Réduire le montant des factures des personnes en situation de précarité grâce à une réduction financée par l'ensemble des clients
	FSL : fonds de solidarité pour le logement	Accorder des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter de leurs factures
MAUVAISE QUALITÉ THERMIQUE DES LOGEMENTS	Financement des travaux : * Programme habiter mieux, grâce aux Contrats locaux d'engagements (ANAH et collectivités) * FSME (Fond solidarité pour la maîtrise de l'énergie) et FEDER (Fonds européens) * Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) * Programme d'intérêt général (PIG) * Eco-prêt PTZ * Auto-réhabilitation (ANAH)	Aider des propriétaires occupants aux ressources « modestes ou « très modestes » ou les bailleurs souhaitant pratiquer des loyers sociaux ou très sociaux pour la rénovation thermique de leur logements
	Les outils de planification : * le PDALHPD * le PLU, PLH ou PLUI * le Plan Climat Energie	Permettre aux familles d'accéder à un logement décent

* cette liste n'est pas exhaustive de tous les dispositifs existants

Projet : en réponse à l'augmentation de la précarité énergétique dans notre région, le conseil régional de Picardie a créé un service public d'efficacité énergétique (SPEE) destiné à la réalisation des travaux dans les logements

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE LOGEMENT

Pour aller plus loin :



L'Agence Départementale d'Information
sur le Logement

ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

ADEME



L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CRÔISSANCE VERTE** Dans le cadre du débat national sur la transition énergétique



L'Agence Nationale de l'Habitat



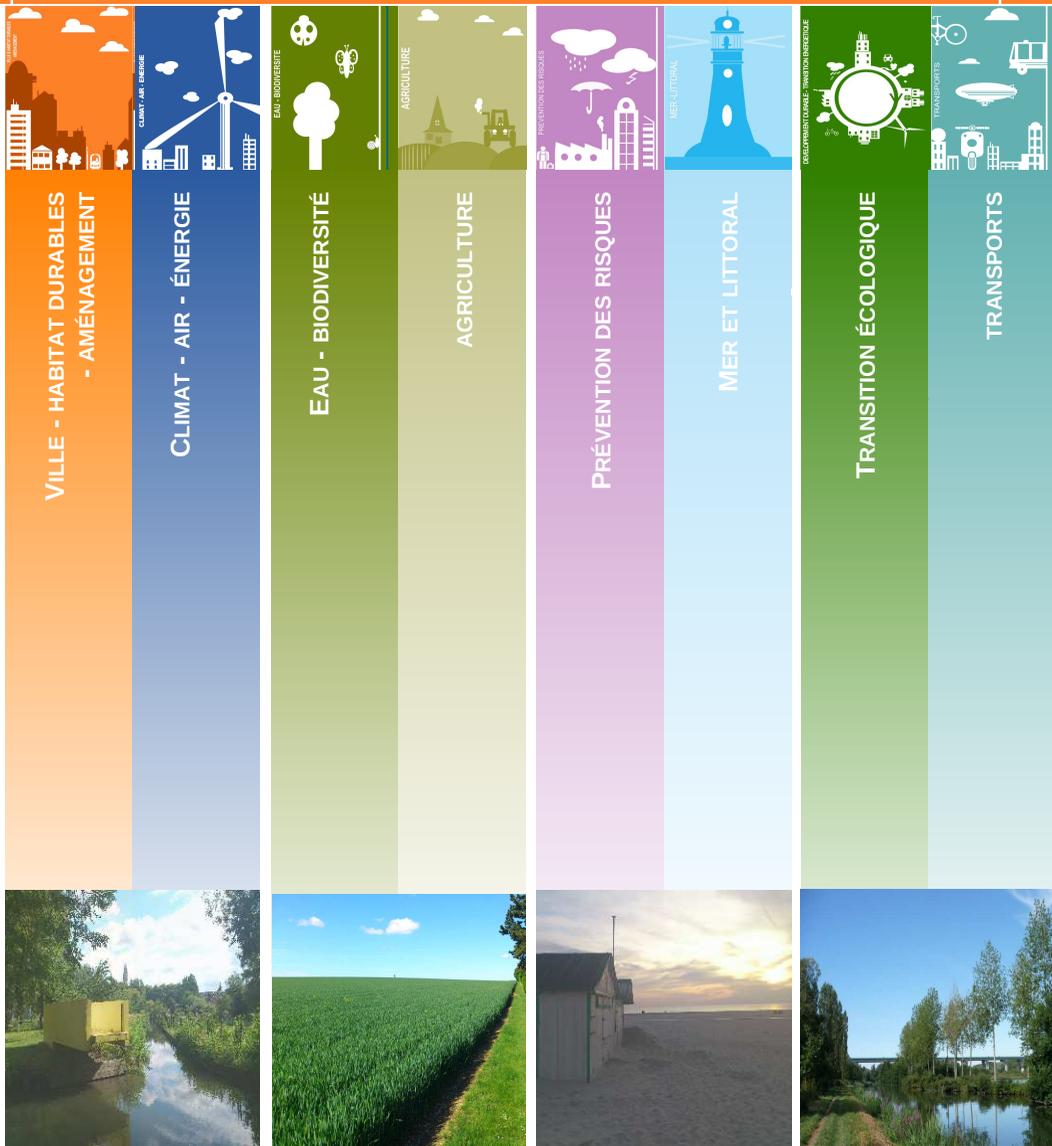
Le Conseil Général de la Somme



L'Institut National de la Statistique et
des Études Économiques

L'essentiel en Somme n°1

LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE LOGEMENT



Directeur de la Publication : Damien Lamotte

Conception : Sofyane LAMARI

Réalisation : DDTM de la Somme (MIDDEG / PECT / PSIG)

- 1 bd du Port 80026 Amiens Cedex 1